

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION PRE-OPERATIONNELLE
PORTIEUX - Cristallerie
VO10P023800**

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la commune de Portieux souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la réalisation d'études sur le site de la cristallerie situé sur son territoire communal en vue de sa reconversion,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Portieux et la communauté d'agglomération d'Epinal annexée à la présente délibération, portant sur la réalisation d'une étude technique, programmatique et de faisabilité en vue d'un développement économique pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 144 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFGE et à 10% par la commune de Portieux et 10% par la communauté d'agglomération d'Epinal,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Portieux et la communauté d'agglomération d'Epinal la convention pré-opérationnelle annexée à la présente délibération,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le

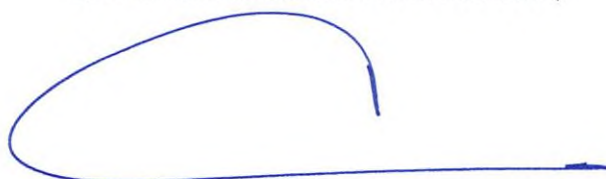
18 OCT. 2021

La Préfète de Région,

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Antony CAPS